



2, rue des Linarois
86800 LINIERS
Tél : 05 49 56 64 12

contact@liniers.fr

Conseil Municipal du 26 Août 2021 (Convocation du 20 AOUT 2020)

Présent(e)s: Pascal Faideau, Vincent Martin, Patrice Demuth, Julie Beaupoux, Lucie Minot, Eddy Picaud, Vincent Pohin, Odile Rochard, Jacky Surreau.

Absent(e)s ayant donné pouvoir: Arnaud Demuth, Danielle Lavau, Bénédicte Bourdureau, Mélanie Costes, Philippe Plat.

Absente: Amélie Lacombe.

Public: 3 personnes

La séance est ouverte à 18h08

1. Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 24 juin 2021

Aucune modification à apporter, le PV est validé.

2. Désignation du secrétaire de séance: Julie Beaupoux

3. Délibérations:

3.1 Prise en charge par le SIVOS d'une partie de la facture d'électricité de la Mairie pour l'utilisation de la salle de motricité.

Une facture est adressée au SIVOS tous les 3 mois, avec un relevé tous les mois grâce au sous compteur installé pour l'utilisation de l'école. 4605 kilowattheure ont été relevés, multiplié par 0,16€ du kilowatt, nous obtenons une facture d'un montant de 750,61€ à adresser au SIVOS.

Délibération adoptée à la majorité, 14 voix sur 15.

3.2 Régularisation de l'article comptable 1068 suite à une erreur informatique.

Suite à un bug informatique ou une erreur signalée par le comptable, un montant de 20785,50€ en recette est à corriger sur la ligne 1068 du budget communal. Mr Martin propose de corriger l'équilibre en prenant cette somme au budget annexe sur la ligne 2113.

Délibération adoptée à la majorité, 14 voix sur 15.

3.3 Rachat de la cuisine à l'ancienne locataire de la maison en location située place de l'église, et décision modificative.

L'ancienne locataire de cette maison avait fait réaliser une cuisine sur mesure de bonne qualité pour cette maison en location. Suite à son départ le 1er Août, elle propose de laisser la cuisine en place contre la somme de 500€. Le conseil municipal étant en accord avec ce rachat, Mr Martin propose de prendre le montant de cette somme sur la ligne 0139 qui concernait le panneau d'information et sur laquelle il reste une certaine somme, et de déplacer ces 500€ sur la ligne 0092 concernant le logement de l'ancienne poste.

Délibération adoptée à la majorité, 14 voix sur 15.

3.4 Vente des terrains du lotissement du Calvaire n°2.

Mr Demuth, rappelle au conseil que suite à des discussions lors de groupes de travail, il a été mis en évidence que le conseil souhaitait conserver le patrimoine locatif existant, à savoir le logement de l'ancienne poste, que celui ci nécessitait d'importants travaux de rénovation, et donc un budget important à prévoir. Ainsi, il est préférable de vendre les trois terrains situés au Calvaire N°2, plutôt que d'en conserver un pour y faire bâtir du locatif, comme cela avait pu être évoqué dans un premier temps. La vente de ces trois terrains va représenter une recette permettant de financer la rénovation du patrimoine existant. Les trois terrains seront donc mis en vente dès leur viabilisation à 60€/m2 TTC soit 50€/m2 HT. Délibération adoptée à la majorité, 14 voix sur 15.

3.5 Devis concernant l'étude de sol des terrains du Calvaire.

Certains devis ont été demandés par Mr Demuth pour la réalisation de la viabilisation des terrains, notamment l'entreprise EGsol OWest qui propose une étude géothermique pour les trois terrains pour la somme de 2304€TTC soit 1920€HT.

Et l'entreprise AIR qui propose de faire les schémas d'installation pour Orange pour la somme de 826,20€TTC. Mr Demuth rappelle que sur la ligne de budget allouée à la viabilisation des terrains il reste encore une provision de 4000€ pour la suite des démarches.

Délibération adoptée à la majorité, 14 voix sur 15.

3.6 Régularisation de la situation de la croix du Calvaire située sur un terrain privé.

Les 3/4 du monument sont bien sur un terrain privé, Mr Faideau nous rappelle que lors du dernier conseil municipal il avait été voté la vente de 35m2 de cette zone au prix de 20€/m2, ainsi que la prise en charge des frais de notaire, de bornage et de clôture. La propriétaire refuse cette offre car elle n'est pas d'accord sur la surface, de plus elle déplore qu'une borne ait été ensevelie sous la route. La propriétaire du terrain propose de vendre une parcelle plus étroite, de 1 mètre à partir du socle de l'édifice. Nous allons donc recalculer la surface exacte et lui refaire une proposition d'achat au même montant que précédemment.

Le conseil municipal adopte donc à la majorité de 14 voies sur 15, la délibération suivante, autorisant Mr le Maire à écrire à la propriétaire du terrain pour lui faire cette dernière proposition.

4. Questions diverses:

4.1 Composition des nouvelles commissions de Grand Poitiers.

Mr Martin rappelle au conseil la nécessité de s'y inscrire.

4.2 Plantation d'une haie au lieu-dit la Motte de Fer par la fédération des chasseurs.

La fédération subventionne 200 m de haies d'arbres et buissons. Il sera donc planté au Charrault au niveau du nouveau bornage, 130 arbres, le reste sera planté à la Motte de Fer 70 arbres et buissons.

4.3 Proposition de changer la date de la réunion du conseil municipal du mois de Septembre pour congés de la secrétaire de Mairie.

La nouvelle date sera le 30 septembre 2021 à 18H.

4.4 Organisation pour la fermeture et l'ouverture de l'église.

Mise en place d'un planning où nous tournons à 6 personnes pour ouvrir le samedi matin et fermer le samedi soir, l'amplitude devant être à peu près de 10h à 18h30.

La semaine les employés communaux ouvrent le matin et l'agent de propreté ferme le soir.

4.5 Accompagnement d'un élu auprès de Mr le Maire lors des Cérémonies.

Mr Faideau demande si une élue pourrait remplacer la secrétaire de mairie lorsqu'elle est absente lors des cérémonies.

Fin de la séance 19h47

Julie BEAUPOUX
Adjointe au Maire

